



DDT VAUCLUSE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre un point d'interrogation. Lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante: mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000.

Attention: Si tel est le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom: Xavier SIMON (directeur de SPL Territoire 84)
(concessionnaire Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon)

Commune et département :84 000 AVIGNON.....

Adresse :6 Passage de l'Oratoire.....

Téléphone :04 90 27 57 12..... Fax :.....

Email :xsimon@citadis.fr.....

Nom du projet : Aménagement de la ZA Pied Rousset sur la commune de Goult

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Aménagement de la zone d'activités Pied Rousset sur la commune de Goult, sur un terrain d'assiette de l'ordre de 5,51ha, sur les parcelles cadastrées section E n°480, 481, 483, 641, 658, 688, 953, 955, 960, 961, 1030, 1032, 1033, 1099, 1101, 1143, 1144 & 1145. 12 lots seront créés. Leurs surfaces sont comprises entre 1605 et 3470 m².

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune :GOULT..... N° Département : ...84....

Lieu-dit :Pied Rousset / chemin des Lièvres.....

En site(s) Natura 2000 OU ZNIEFF

n° de site(s) :

n° de site(s) :

...

Hors site(s) Natura 2000 OU ZNIEFF A quelle distance ?

A ...290 m (m ou km) du site n° de site(s) : ...ZNIEFF1 930012358 OCRES DE ROUSSILLON

A450 m..... (m ou km) du site n° de site(s) : ZNIEFF2 930020332 LE CALAVON ...

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : ...36 725..... (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Voirie (2103 m² d'enrobé sur voirie de 5.60 ml de large, augmentée d'un cheminement piétons de 443 m² en enrobé coloré, de 1.35 m de large derrière bordure)

Réseaux divers (Assainissement des eaux pluviales, adduction d'eau potable, ERDF, France Télécom, distribution du canal d'arrosage)

Chaque lot devra prévoir la mise en œuvre d'un assainissement non collectif en l'absence de réseau d'assainissement à proximité.

Bassin de rétention et infiltration des eaux pluviales de 750 m³:

Jusqu'à une pluie d'occurrence 10^{nale}, une partie des eaux sera infiltrée dans le sol selon les caractéristiques mesurées selon la campagne hydrogéologique à mener sur site. Le reste des eaux sera évacué par un débit de fuite calibré vers le fossé du Devens.

Au-delà d'une pluie 10^{nale}, les eaux passeront en surverse par engouffrement au droit de l'ouvrage de vidange du bassin, vers le fossé du Devens.

Un séparateur hydrocarbures TN 200 l/s sera mis en œuvre en amont du bassin de rétention.

Chaque caisse de branchement EP mise en œuvre au droit des lots sera équipée d'une vanne de sectionnement permettant de confiner, si nécessaire les eaux en cas de pollution accidentelle.

De même, une vanne de sectionnement sera mise en œuvre en amont (ou en aval) du bassin de rétention pour bloquer les eaux et empêcher qu'elles ne s'écoulent en direction du fossé du Devens puis du Callavon-Coulon.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation : Aménagement d'extension de la zone d'activités

diurne

nocturne

- Durée précise si connue :?..... (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue :?.....(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année chaque mois autre (préciser) :une fois uniquement

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Pour les travaux d'aménagement de la ZA:

Les opérations de terrassement prévues lors du chantier provoqueront la mise à nue des terrains.

L'impact de ces opérations pourra se faire sentir au niveau des écoulements superficiels : en cas de pluies, le ruissellement entraînera un départ de particules en suspensions plus important qu'actuellement. L'impact sur les milieux récepteurs sera cependant limité dans le temps à la seule période de travaux et par ces conséquences, le ruissellement sur les terrains naturels réduisant le transport de matières en suspension avant tout rejet dans un cours d'eau.

Lors de la phase de travaux, le sol au niveau du projet sera mis à nu, accroissant ainsi les risques de pollution du sol et de la nappe.

Il conviendra donc d'éviter tout stockage d'hydrocarbures ou d'autres produits polluants sur l'aire de chantier). Le ravitaillement des engins sur le site sera également interdit. Il sera réalisé à l'extérieur de la zone de chantier, sur un site à déterminer qui servira également à stocker les engins lors des périodes d'arrêt.

On rappelle l'obligation pour l'entrepreneur de respecter les normes en vigueur concernant le stockage, la récupération et l'élimination des huiles usagées de vidange.

Tout rejet direct des eaux de nettoyage des engins et machines utilisées au milieu naturel est strictement interdit.

En phase exploitation de la ZA:

Les eaux pluviales de ruissellement seront collectées par les conduites mises en œuvre dans le cadre du présent projet.

Avant entrée des eaux pluviales dans le bassin de rétention projeté, les eaux transiteront par un séparateur hydrocarbures suffisamment dimensionné.

Les eaux pluviales rejetées dans le cours d'eau devraient être relativement bien traitées.

Chaque caisse de branchement EP mise en œuvre au droit des lots sera équipée d'une vanne de sectionnement permettant de confiner, si nécessaire les eaux en cas de pollution accidentelle.

De même, une vanne de sectionnement sera mise en œuvre en amont (ou en aval) du bassin de rétention pour bloquer les eaux et empêcher qu'elles ne s'écoulent en direction du fossé du Devens puis du Callavon-Coulon.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :?.....
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 5 000 à 20 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

> à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique (à terme, dans le Calavon, après avoir emprunté le fossé du Devens)
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences Perturbation de la couleuvre de Montpellier (vue sur site en étude d'impact) et du lézard à deux raies..

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional **PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON**
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère **LUBERON / LURE (zone de transition)**
- Site RAMSAR
- Zone Spécifique de Conservation

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

L'aménagement de ZA Pied Rousset sur la commune de Goult sera créée sur des parcelles actuellement en friches.

.....
.....
.....
.....
.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Plan de délimitation des limites d'aménagement de l'extension de la ZA Pied Rousset

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	X	friches
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X	Chênes le long du fossé du Devens
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	X	Fossé du Devens en limite Est le long de la ZA Pied Rousset + Fossé exutoire des eaux pluviales de la crèche
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Couleuvre de MONTPELLIER	X	Repérée dans fossé sur site
	Lézard vert à 2 raies	X	Repéré au Nord-Est de la zone d'étude
	?	?	
Crustacés	?	?	
Insectes	?	?	
	?	?	
	?	?	
Mammifères marins	?	?	
	?	?	
	?	?	
Mammifères terrestres	?	?	
	?	?	
	?	?	
Oiseaux	?	?	
	?	?	
	?	?	
Plantes	Orchydées	X	Repérées au Nord-Est de la zone d'étude
	?	?	
	?	?	
Poissons	?	?	
	?	?	
	?	?	

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : ...

L'aménagement de ZA Pied Rousset sur la commune de Goult suivra les prescriptions de l'étude d'impact réalisée par le cabinet Symbiose-Conseil.

Ainsi :

- la zone d'habitat du lézard vert à deux raies sera sortie des parcelles cessibles.
- Le fossé abritant la couleuvre de Montpellier sera remblayé, dévoyé, en conservant une débouchée vers la ravine du Devens, lieu de chasse de la couleuvre. Les pierres /rochers existants seront réutilisés

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

.....
.....
.....

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Le lézard vert à deux raies ainsi que la couleuvre pourraient être perturbés durant la phase travaux et exploitation de la zone d'aménagement de la ZA.

Il conviendra d'adapter la période de travaux au rythme de la couleuvre.....

.....
.....
.....

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le présent aménagement suivra l'ensemble des prescriptions de l'étude d'impact réalisée par le cabinet Symbiose-Conseil :

- La zone de vie du lézard vert à deux raies sera conservée en l'état, sans aménagement particulier.
- Le fossé où a été observé la couleuvre sera reconstitué de manière à ne pas perturber l'animal.

Au vu de la distance séparant ces sites de notre projet, notre projet n'aura par conséquent aucune incidence sur les zones ZNIEFF et Zones Spéciales les plus proches.

En phase exploitation de la ZA:

Les eaux pluviales de ruissellement seront collectées par les conduites mises en œuvre dans le cadre du présent projet.

Avant entrée des eaux pluviales dans le bassin de rétention projeté, les eaux transiteront par un séparateur hydrocarbures suffisamment dimensionné.

Les eaux pluviales rejetées selon le débit de fuite autorisé dans le cours d'eau seront de bonne qualité.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : *Avignon*

Signature :

Le (date) : *8 Mars 2024*



6, passage de l'Oratoire - 84000 AVIGNON
Tél. 04 90 27 57 00
Siret : 802 646 117 00019

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :
http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :
www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»

ZNIEFF 930012358

OCRES DE ROUSSILLON

(n° régional : 84100108)

Identification du site

Région : PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Type de zone : 1

Rédacteur de la fiche : Jean-Pierre ROUX, Stéphane BELTRA, Florence MENETRIER, Gilles BLANC, Virgile NOBLE, Mathias PIRES, Sonia RICHAUD, Mathilde DUSACQ, Géraldine KAPFER

Description du site

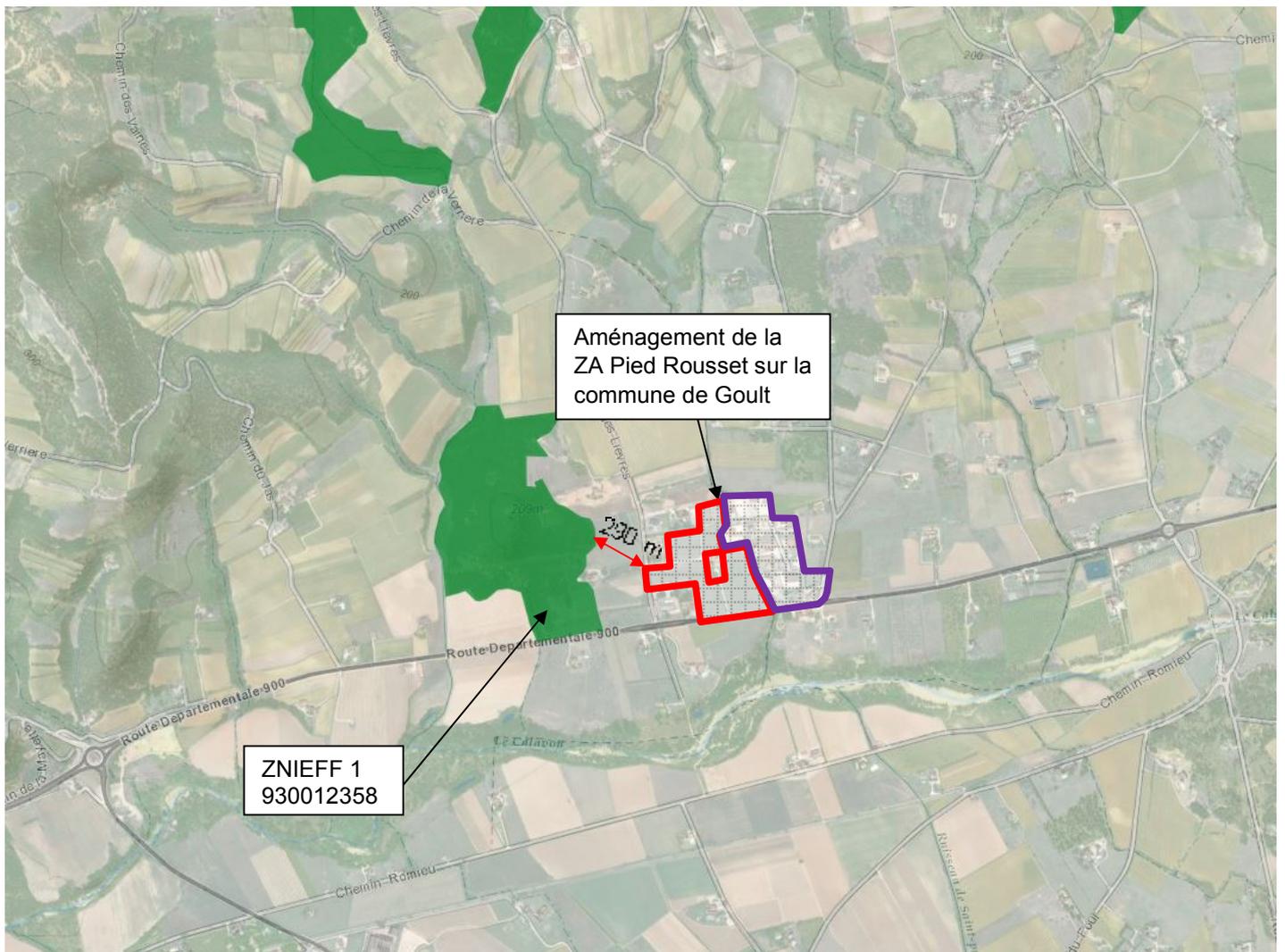
Altitude (m) :

minimale : 166

maximale : 341

Superficie (ha) : 841

Centroïde calculé : 43.88894° - 5.28937°



ZNIEFF 930020332

LE CALAVON

(n° régional : 84128100)

Identification du site

Région : PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Type de zone : 2

Rédacteur de la fiche : Jean-Pierre ROUX, Stéphane BELTRA, Gilles BLANC, Florence MENETRIER, Virgile NOBLE, Mathias PIRES, Sonia RICHAUD, Stéphane BENCE, Cédric ROY, Maréva MERABET, Géraldine KAPFER, Florian PLAULT, Marin MARMIER

Description du site

Altitude (m) :

minimale : 58

maximale : 401

Superficie (ha) : 533

Centroïde calculé : 43.86127° - 5.31304°



Aménagement de la
ZA Pied Rousset sur la
commune de Goult

ZNIEFF 2
930020332

FR9301587 - LE CALAVON ET L'ENCRÈME

Identification du site

Type : B (pSIC/SIC/ZSC)

Code du site : FR9301587

Compilation : 30/11/2005

Mise à jour : 16/07/2021

Appellation du site : Le Calavon et l'Encreme

Localisation du site

Coordonnées du centre (WGS 84) :

- Longitude : 5,22722 (E 5^h22'13"37")
- Latitude : 43,85694 (N 43^h51'24")

Superficie : 966 ha.

Pourcentage de superficie marine : 0 %

Altitude :

- Min : 58 m.
- Max : 473 m.
- Moyenne : 242 m.

Régions biogéographiques :

Méditerranéenne : 100%

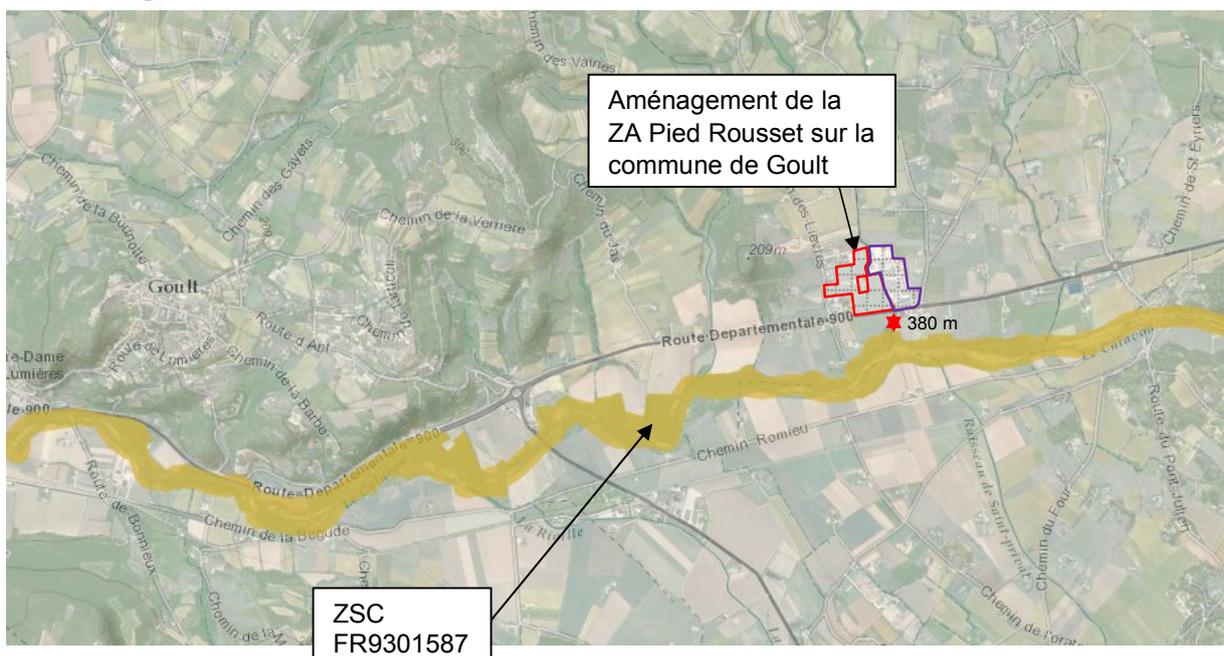
REGION : PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DEPARTEMENT : Alpes-de-Haute-Provence (27%)

COMMUNES : Céreste, Montfuron, Montjustin, Reillanne.

DEPARTEMENT : Vaucluse (73%)

COMMUNES : Apt, Beaumettes, Bonnieux, Caseneuve, Castellet-en-Luberon, Cavillon, Goult, Maubec, Ménerbes, Oppède, Robion, Roussillon, Saignon, Saint-Martin-de-Castillon, Viens.



FR9301583 - OCRES DE ROUSSILLON ET DE GIGNAC - MARNES DE PERREAL

Identification du site

Type : B (pSIC/SIC/ZSC)

Code du site : FR9301583

Compilation : 31/01/1996

Mise à jour : 16/07/2021

Appellation du site : Ogres de Roussillon et de Gignac - Marnes de Perreal

Localisation du site

Coordonnées du centre (WGS 84) :

- **Longitude :** 5,48750 (E 5^h 29' 14")
- **Latitude :** 43,90944 (N 43^e 54' 33")

Superficie : 1 306 ha.

Pourcentage de superficie marine : 0 %

Altitude :

- Min : 172 m.
- Max : 782 m.
- Moyenne : 370 m.

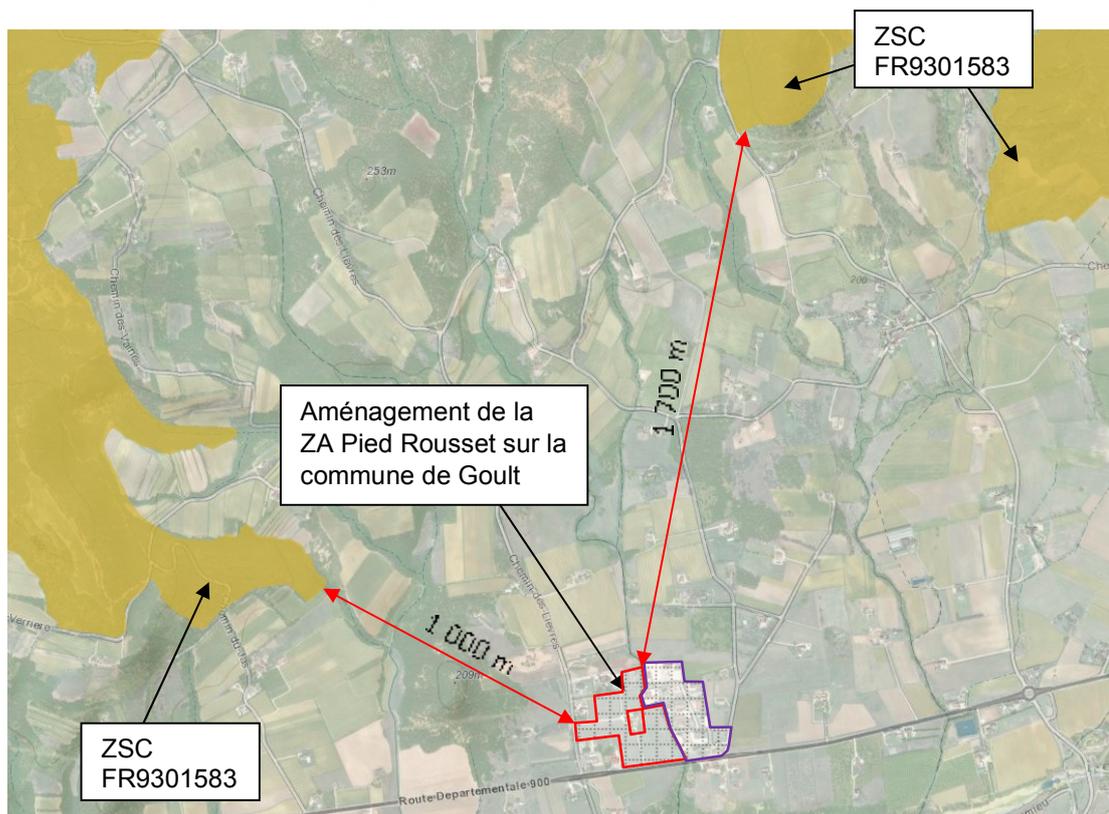
Régions biogéographiques :

Méditerranéenne : 100%

REGION : PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DEPARTEMENT : Vaucluse (100%)

COMMUNES : Bonnieux, Caseneuve, Gargas, Gignac, Goult, Roussillon, Rustrel, Saint-Saturnin-lès-Apt, Viens.



FR9301585 - MASSIF DU LUBERON

Identification du site

Type : B (pSIC/SIC/ZSC)

Code du site : FR9301585

Compilation : 31/01/1996

Mise à jour : 16/07/2021

Appellation du site : Massif du Luberon

Localisation du site

Coordonnées du centre (WGS 84) :

- **Longitude :** 5,38833 (E 5° 23' 17")
- **Latitude :** 43,80361 (N 43° 48' 12")

Superficie : 21 319 ha.

Pourcentage de superficie marine : 0 %

Altitude :

- Min : 104 m.
- Max : 1 122 m.
- Moyenne : 543 m.

Régions biogéographiques :

Méditerranéenne : 100%

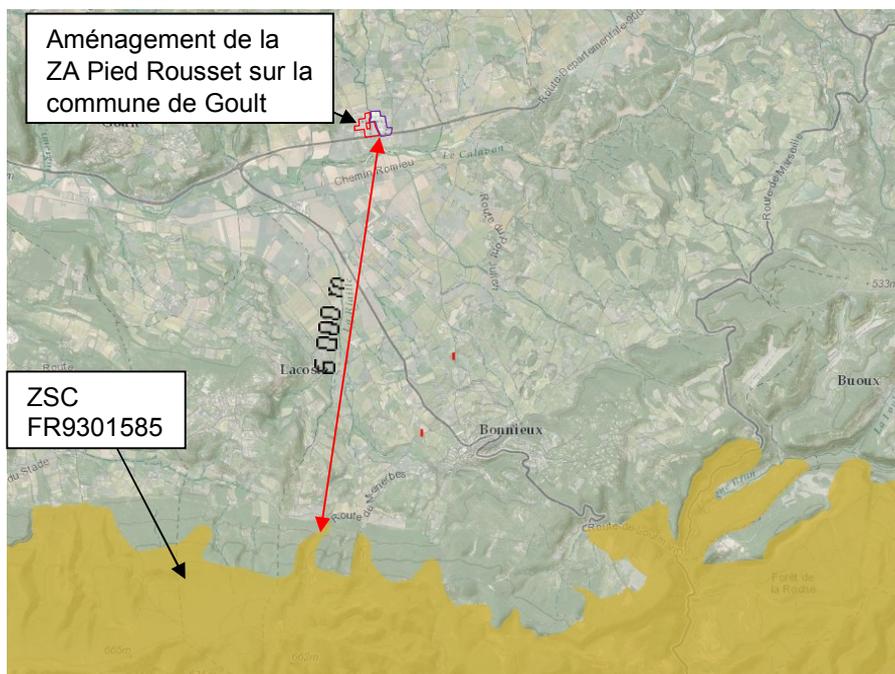
REGION : PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DEPARTEMENT : Alpes-de-Haute-Provence (6%)

COMMUNES : Céreste, Montfuron, Montjustin.

DEPARTEMENT : Vaucluse (94%)

COMMUNES : Auribeau, Bastide-des-Jourdans, Bonnieux, Buoux, Cabrières-d'Aigues, Castellet-en-Luberon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Cucuron, Lacoste, Lauris, Lourmarin, Maubec, Motte-d'Aigues, Ménerbes, Mérindol, Oppède, Peypin-d'Aigues, Puget, Puyvert, Robion, Saint-Martin-de-Castillon, Sivergues, Taillades, Vaugines, Vitrolles-en-Lubéron.



FR9310075 - MASSIF DU PETIT LUBERON

Identification du site

Type : A (ZPS)

Code du site : FR9310075

Compilation : 30/06/1991

Mise à jour : 10/08/2017

Appellation du site : Massif du Petit Luberon

Localisation du site

Coordonnées du centre (WGS 84) :

- **Longitude :** 5,26611 (E 5° 15' 57")
- **Latitude :** 43,80000 (N 43° 47' 59")

Superficie : 17 013 ha.

Pourcentage de superficie marine : 0 %

Altitude :

- Min : 125 m.
- Max : 960 m.
- Moyenne : 473 m.

Régions biogéographiques :

Méditerranéenne : 100%

REGION : PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DEPARTEMENT : Vaucluse (100%)

COMMUNES : Bastidonne, Beaumont-de-Pertuis, Bonnieux, Buoux, Cheval-Blanc, Gordes, Lacoste, Lauris, Lioux, Lourmarin, Maubec, Mirabeau, Murs, Ménerbes, Mérindol, Oppède, Pertuis, Puget, Puyvert, Robion, Saint-Saturnin-lès-Apt, Sivergues, Taillades, Tour-d'Aigues, Villars.

